



Ecrire entre les “lignes rouges”. L’espace de la presse électronique au Maroc et ses enjeux

Abdelfettah Benchenna, Dominique Marchetti

► To cite this version:

Abdelfettah Benchenna, Dominique Marchetti. Ecrire entre les “lignes rouges”. L’espace de la presse électronique au Maroc et ses enjeux. in Bruno Péquignot (dir.), Les industries culturelles et créatives dans la mondialisation, L’Harmattan, p. 33-58, 2019, coll. “ Questions contemporaines ”, série “ Les Jeudis de L’Harmattan ”, 978-2343167541. hal-02109002

HAL Id: hal-02109002

<https://hal-univ-paris13.archives-ouvertes.fr/hal-02109002>

Submitted on 25 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Écrire entre les « lignes rouges »

L'espace de la presse électronique au Maroc et ses enjeux

Abdelfettah Benchenna (Université Paris 13, Laboratoire des Sciences de l'information et de la communication)

Dominique Marchetti (CNRS, Centre européen de sociologie et de science politique)

L'émergence des sites d'information en ligne a profondément bouleversé à la fois l'offre d'informations et les pratiques de consommation des médias au Maroc¹. Cette étude de cas est probablement un bon exemple pour saisir les nouveaux enjeux autour du contrôle de l'information dans les espaces nationaux qui, pendant plusieurs décennies, se caractérisaient, d'une part, par une offre en grande partie restreinte aux seules organisations de l'espace politique et journalistique autorisé et, d'autre part, par une « demande » réduite, du fait de l'importance de l'analphabétisme. En effet, les fractions dominantes du champ du pouvoir marocain ont, tout d'abord, fait en sorte depuis 1956 de restreindre socialement le public potentiel de la presse écrite. Il s'agissait de contribuer, dans le prolongement de la colonisation, à leur reproduction sociale par des politiques d'éducation en faveur des seules fractions francophones. C'est pourquoi, même s'il est en diminution constante depuis plusieurs décennies, le taux d'analphabétisme demeure encore considérable au Maroc (32% en 2014 contre 43% en 2004 et 87% en 1960), tout particulièrement chez les femmes (42% contre 22% pour les hommes) et dans les zones rurales². Par comparaison, ce taux s'élevait à 18,8% en Tunisie en 2014 (contre 23,3% en 2004) et à 15% en Algérie. 45% de la population marocaine âgée de 25 ans et plus ne dispose en 2014 d'aucun niveau d'instruction. Du coup, la lecture (quel que soit le support : livres, journaux, etc.) ne représentait encore en 2011/2012 que 2 minutes par jour pour la population âgée de 15 ans et plus. La lecture de la presse papier payante, qui a par ailleurs fortement chuté (250 296 exemplaires en 2009 à 175 760 en 2014)³, concerne toujours et quasi exclusivement les fractions urbaines de l'espace social les plus dotées en capital économique et culturel, qui se concentrent en grande partie entre la région de Rabat-Salé-Kénitra et celle du Grand Casablanca-Settat.

Cependant, ces pratiques de consommation médiatique ont été profondément affectées par le développement d'internet dans un pays où le taux de pénétration dans la population s'élève à 63,7% en 2017⁴. Par exemple, le « mouvement du 20 février » en 2011 et les émeutes (*Hirak*)

¹ Ce texte est tiré d'une enquête en cours menée depuis 2015 avec Driss Ksikes, notamment par entretiens (n=31) qui ont été réalisés avec lui entre 2015 et 2017. Des responsables des principaux supports de la presse papier et électronique et des journalistes ayant travaillé dans plusieurs supports structurant ou ayant structuré fortement l'espace journalistique depuis les années 1980 et 1990 ont été interrogés. Ils sont cités ici *a minima* pour des raisons liées au court format de cette contribution. Cette recherche est financée dans le cadre d'un projet avec le Labex ICCA (Paris) et le CESEM, centre de recherche de HEM (Rabat).

² Source : Haut-Commissariat au Plan Maroc.

³ Source : OJD Maroc.

⁴ Les chiffres de ce paragraphe sont issus des travaux de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT). Le Maroc a développé fortement l'usage d'internet puisque le nombre d'utilisateurs d'internet s'élevait à 21 millions en 2016 selon l'Union internationale des télécommunications, le

dans la région du Rif au nord du Maroc à partir de 2016 ont montré le poids croissant de la diffusion de l'information en ligne, qui n'est plus simplement écrite mais surtout de plus en plus une information audiovisuelle, ce qui démultiplie l'audience des sites dans un pays où la consultation des sites web s'effectue très majoritairement sur les téléphones mobiles : 66,5% des Marocains ont accès à internet par cet outil et 94% du parc global des abonnements à Internet sont liés au téléphone mobile.

Ce mouvement d'élargissement des publics, qui était déjà très fort avec le développement des chaînes de télévision nationales, étrangères, des radios privées (Sonay, 2017) et des quotidiens arabophones dans les années 2000, se manifeste dans les fortes audiences des supports en ligne, comparativement aux titres papier. Par exemple, selon une enquête menée en 2015⁵ auprès d'un échantillon de la population nationale alphabétisée âgée de 15 ans et plus, 67% des répondants indiquent qu'ils consultent la presse électronique contre 17% seulement pour la presse papier et 26% les deux. Par ailleurs, le profil dominant de ses lecteurs semble en partie différent de celui de la presse papier : il est à la fois plus féminin (73% des femmes déclarent lire la presse électronique contre 8% pour la presse papier) et plus jeune (70% des 15-24 ans contre 8%). Ainsi, à la mi-octobre 2018, selon le « *one month rank* » du site Alexa⁶, il est significatif que 10 sites électroniques nationaux d'information générale figurent parmi les 50 sites les plus visités, dont surtout les sites Hespress.com (créé en 2007) et Choutftv.ma (2012) qui se classent juste derrière Google.com et YouTube.com et devant Facebook⁷. Les autres *pure players* d'information générale (Le360.ma en 13^e position, Akhbarona.com 14^e, Goud.ma 21^e, Lesiteinfo.com 23^e et Barlamane.com 26^e), qui ont tous été créés après 2011, forment le reste du groupe. Seuls quatre sites liés à des titres papier, qu'il s'agisse d'hebdomadaires (Alayam24.com 58^e; Telquel.ma 90^e) et de quotidiens (Lematin.ma 70^e, Alyaoum24.com 88^e), apparaissent dans les 150 premiers sites consultés, étant devancés ou devançant d'autres *pure players* en arabe (Aljarida24.ma 49^e, Lakome2.com 69^e, Febrayer.com 102^e, Alaoual.com 138^e) également très suivis. Plusieurs supports électroniques sportifs généralistes sont enfin très consultés (le site panarabe Kooora.com 10^e, ainsi que deux basés au Maroc Elbotola.com 19^e et Hesport 38^e par exemple), de même que quelques supports régionaux basés dans le nord du Maroc (Nadorcity.com 45^e, Tanja7.com 98^e et Tanja24.com 100^e), à Marrakech (Kech24.com 46^e) ou à Fès (Fesnews.net 97^e). Cet espace de diffusion est désormais d'autant moins circonscrit que le Maroc est un pays d'émigration, c'est-à-dire que le poids des consultations depuis l'étranger largement lié à la diaspora peut être non négligeable en dépassant les 20% dans de nombreux sites, y compris les plus populaires (Choutftv.ma, Hespress.com). C'est la France qui apparaît en général en deuxième position, les consultations pouvant atteindre une part importante dans les sites les plus francophones et francophiles (10,7% pour Le360.ma, 15% à

Maroc figurant au troisième rang de la catégorie « États arabes » de cette institution derrière l'Égypte (39 millions) et l'Arabie Saoudite (24 millions).

⁵ Source : LMS-CSA pour la Fédération marocaine des éditeurs de journaux (FMEJ).

⁶ Les statistiques de ce paragraphe sont issues du site Alexa (consulté le 18 octobre 2018), permettant seulement de donner quelques grandes tendances.

⁷ Par comparaison, à la même date, seulement trois sites d'information apparaissaient dans le classement Alexa des cinquante premières adresses consultées en France : *Le Figaro*, *Le Monde* étaient en 24^e et 25^e position et *L'Équipe* à la 38^{ème} place.

Telquel.ma, 16,4% au Desk.ma, 20,9% à H24.ma, 35,9% pour Medias24.com). Pour un site explicitement dédié à l'origine aux Marocains résidant à l'étranger comme Yabiladi, qui est devenu plus généraliste, la part des consultations en France dépasse celle du Maroc (35,8% contre 21%).

Tout en élargissant l'espace des publics, l'univers de la presse électronique a contribué à l'explosion de l'offre d'informations au Maroc : à la fin de l'année 2017, le ministère de la Culture et de la Communication comptabilisait 656 sites d'information autorisés fin 2017 contre 262 en 2015⁸. Si l'espérance de vie de nombre d'entre eux est faible, cet espace est devenu dans un temps très court un lieu stratégique de production et de diffusion de l'information au moins pour deux raisons. S'il occupe une position dominante par rapport à la presse papier et aux chaînes de télévision nationales, c'est non seulement parce que les sites d'information sont très consultés, mais aussi parce qu'ils représentent, avec certains réseaux sociaux, le seul lieu de l'information en continu dans un pays qui ne compte pour l'instant aucune chaîne de télévision de ce type et dans lequel, en dépit d'une « libéralisation » audiovisuelle (Hidass, 2010 ; Issiali, 2013), les chaînes nationales proposent des journaux télévisés très institutionnels. C'est pourquoi, le contrôle des images diffusées par les supports numériques, notamment les vidéos en ligne qui nécessitent depuis 2016 des autorisations de tournages délivrées par le Centre cinématographique marocain, est devenu le principal enjeu pour les autorités.

La seconde raison, qui en fait un lieu stratégique, renvoie surtout au fait que certains sites nationaux d'information en ligne arabophones – les supports basés à l'étranger semblent désormais beaucoup moins consultés par rapport à leurs homologues nationaux⁹ - constituent désormais le principal espace de la parole politique critique à l'égard du fonctionnement du champ du pouvoir. Ces sites sont devenus avec les réseaux sociaux, au moins pour les plus intéressés à la politique, le nouvel espace de confrontation politique, notamment en langue arabe qui était pourtant considérée comme l'écrivait Anouk Cohen (2011) comme la « langue du silence ». C'est ainsi que de nombreux supports ont été créés notamment par d'anciens journalistes critiques du fonctionnement des institutions ne se retrouvant plus dans les titres de la presse écrite, avant, pendant ou dans les mois qui ont suivi le « mouvement du 20 février 2011 » : il en va ainsi par exemple des supports arabophones Lakome.com¹⁰, Goud.ma et Febrayer.com. Ces sites, qui étaient ou sont encore proches des slogans dominants de ce mouvement social – d'où la dénonciation des journalistes « militants » et/ou « activistes » pour les disqualifier –, ont d'ailleurs tous été poursuivis en justice. À cette presse souvent classée à gauche, s'ajoutent des sites plus ou moins proches du parti islamo-conservateur le PJD, qui polarise également le champ partisan au sens idéologique (Bennani-Chraïbi, 2013 :

⁸ Source : ministère de la Culture et de la Communication. URL : <http://www.mincom.gov.ma/donnees-a-propos-les-autorisations-de-creation-de-sites-electroniques/>

⁹ Source : Alexa. Alors que le site d'Al Jazeera arrivait derrière Hespress dans les données de consultation d'après la même source citée par une enquête menée en 2010/2011 (Zaid et Ibahrine, 2011 : 55), les premiers sites d'information générale étrangers étaient très loin dans le classement à la mi-octobre 2018 : apparaissaient ainsi deux supports panarabes basés à Londres Arabi21.com (62^e) Alaraby.co.uk (164^e), le site Aljazeera.net (223^e), celui de la télévision russe transnationale Russia Today en version anglaise Rt.com (275^e), le premier site français étant le nouvelobs.com (285^e).

¹⁰ Sur ce sujet, voir Ait-Mouss et Ksikes, 2018.

1181-1186) et devient le parti de gouvernement dominant à partir de 2011, et surtout d'autres favorisés par les cadres-dirigeants du champ du pouvoir (« la presse jaune » selon ses détracteurs). En effet, cette montée en puissance de l'information critique sous différentes formes, qui s'inscrivait dans les propriétés de la conjoncture internationale avec les « soulèvements » en 2011 dans plusieurs pays majoritairement de langue arabe, a conduit à nouveau la fraction dominante du champ du pouvoir marocain à chercher à contrôler leurs effets sur les espaces politique et journalistique, ce qui a pris différentes formes : le lancement de supports en ligne ; des procédures judiciaires contre des responsables de sites¹¹ ; une réorganisation juridique et politique du champ journalistique à travers la refonte du « code de la presse » en 2016¹² qui prévoit désormais le cas de la presse et du journal électroniques. Comme l'écrit Bouziane Zaid (2016), l'Internet (et tout particulièrement la presse électronique) atteste d'un « changement », tout en étant un nouvel « instrument de répression ». Après avoir décrit brièvement la genèse de la presse en ligne, il s'agit ici de présenter une synthèse du fonctionnement contemporain de cet espace en gestation et de ses enjeux.

La genèse de la presse électronique au Maroc : de la reproduction-agrégation de contenus à l'arrivée des *pure players*

Les débuts de la presse numérique au Maroc à la fin des années 1990 se caractérisent par deux mouvements différents non spécifiques au Maroc. Le premier renvoie à des sites « vitrines » de journaux et magazines papier ou ce que Pierre-Jean Benghozi (2013) désignait comme un « numérique *a minima* ». Certains médias tels que *Maroc Hebdo* et le quotidien *l'Économiste* ont ainsi lancé des versions électroniques de leurs versions papier. Cette première tendance a donné naissance à de multiples sites web qui ne faisaient que « reprendre l'intégralité ou une partie de la version papier en format PDF ou web mais toujours avec un décalage d'une journée ou une semaine en fonction de la périodicité de chaque support » (Naji, 2011 : p. 242). Au-delà de ces structures éditrices de journaux et magazines papier, la seconde tendance est incarnée par deux nouveaux entrants qui vont participer au processus d'émergence des sites d'information numériques : les portails d'information, lancés par les opérateurs de télécommunications - Menara en 1995¹³ de Maroc télécom et Inwi (ex-wanadoo) en 1999 -, qui sont aujourd'hui très peu consultés. Ceux-ci vont dans un premier temps se limiter à agréger des contenus éditoriaux repris des sites web des journaux papier. Cette activité d'agrégation de contenus va également être initiée par des jeunes informaticiens, ingénieurs, vivant à l'étranger, souvent non journalistes, qui s'adonnent aux techniques du web (Scopsi,

¹¹ Par exemple, en 2013, Ali Anouzla, le directeur de la version arabophone du site d'information Lakome a été incarcéré par le procureur du roi pour « assistance matérielle », « apologie » et « incitation à l'exécution d'actes terroristes », suite à la publication sur le site d'information d'un lien d'une vidéo de propagande d'Al Qaida au Maghreb islamique. Le site (versions française et arabe) a été ensuite fermé et il est réapparu en 2014 sous un autre titre, Lakome 2, et avec des moyens très modestes.

¹² Loi n°88-13 relative à la presse et à l'édition, *Journal officiel*, n°6522 daté du 1er décembre 2016, pp. 1861-1876 (version en langue française).

¹³ <http://www.menara.ma/fr/2016/11/15/2050997-propos-de-menarama.html>

2009 ; Souley, 2010 ; Guye, 2009). Les articles publiés dans des journaux, sont repris, généralement sans l'autorisation préalable des ayants-droit pour être publiés sur des sites comme bladi.net ou Maghress.com. Le cas le plus emblématique d'entre eux est Yabiladi initié, en 2002, par Mohamed Ezzouak, un jeune français issu de l'immigration marocaine en France (Benchenna, 2014). Cette tendance n'est d'ailleurs pas spécifique au Maroc comme le montrent Hadj Bangali Cissé (2010 : 137) et Thomas Guignard (2007) : on trouve des projets éditoriaux similaires initiés par des Sénégalais vivant à l'étranger SénéWeb, Xalima, Homeview Sénégal, Ferloo.com, Nettali.net ou Opays.com, créé par des Béninois installés en France, Abidjan.net, initié par des Ivoiriens qui vivent aux États-Unis. Par-delà l'agrégation de contenus d'information, et surtout pour pérenniser leurs activités, ces structures fournissent également d'autres prestations en se positionnant généralement dans la fourniture de services de développement web, l'hébergement, la vente de noms de domaines, la formation aux nouveaux médias, à l'Internet et au multimédia en général.

À partir de 2006, plusieurs médias régionaux en ligne, plus particulièrement au Nord du Maroc (Nador, Oujda et Errachadia), sont lancés. Il ne s'agit pas d'entreprises de presse au sens traditionnel, mais d'expériences, initiées par des équipes réduites d'éditeurs qui développent une démarche de proximité dans le traitement de l'information, apparemment bien plus attractive que les pages régionales de la presse papier nationale de Casablanca ou de Rabat (Naji, 2011 : 244). Cette deuxième période se caractérise également par la transformation progressive de quelques agrégateurs en *pure players*, à partir de 2007, comme Yabiladi ou Hespress qui se présentait à l'origine comme une « plateforme participative ». Des agences de publicité spécialisées dans le web comme Adweb et Pub Online sont créées la même année. Mais c'est à partir de 2010-2011, qui marque le début d'une troisième phase de développement, que plusieurs *pure players* émergent. Majoritairement en langue arabe, ils vont incarner, avec quelques quotidiens arabophones l'autre principal lieu de la parole politique critique à l'égard du fonctionnement du champ du pouvoir. La promulgation d'une nouvelle constitution en 2011, suite aux révoltes, a accéléré cette explosion de l'offre d'information numérique.

Une faible structuration professionnelle et économique

Pourtant, l'importance de la diffusion des sites d'information ne doit pas occulter que l'offre en matière de presse électronique non adossée à des titres en format papier au Maroc est encore très peu structurée à la fois d'un point de vue professionnel et économique. Une série de documents publiés par le ministère de la Communication atteste cette faible structuration professionnelle. Pour réguler cet espace mais aussi pour le contrôler, ce même ministère a établi depuis 2016 une série de dispositions pour la reconnaissance des sites d'information comme des entreprises de presse¹⁴. D'une part, ce dernier fait état de 656 autorisations de création de sites électroniques qui auraient été délivrées jusqu'à fin 2017 dont « 325 sites en langue arabe, 27 sites en langue française, 168 bilingues (français-arabe), 15 sites trilingues (arabe-français-amazighe) ainsi que d'autres sites multilingues »¹⁵. D'autre part, un autre

¹⁴ <http://www.mincom.gov.ma/a/wp-content/uploads/sites/2/2018/09/5.pdf>

¹⁵ <http://www.mincom.gov.ma/donnees-a-propos-les-autorisations-de-creation-de-sites-electroniques/>

document émanant de la même source indique que seuls 69 sites d'information disposent de journalistes bénéficiant de la carte de presse professionnelle en 2016 (Ministère de la Communication, 2016), une des conditions nécessaires pour que le site d'information soit reconnu comme une entreprise de presse électronique. Seuls 265 journalistes¹⁶ travaillent pour ces nouveaux titres (soit 10% environ du total des journalistes accrédités), 58% des rédactions comptant seulement de 1 à 3 journalistes. Les plus étoffées d'entre elles sont bien évidemment liées aux entreprises les plus structurées, notamment Le360.ma (n=18), qui compte une soixantaine de salariés¹⁷ et a été fondé par des proches du pouvoir monarchique, Alyaoum24 (n=15) lié au quotidien arabophone *Akhbar Al Yaoum* détenu par Taoufik Bouachrine, un journaliste jugé proche du PJD et régulièrement poursuivi par la justice, Hespress (n=15), le site le plus consulté au Maroc, et Medias24 (n=14), un site d'information à dominante économique exclusivement en langue française. Par comparaison, les titres considérés comme les plus critiques à l'égard du fonctionnement du champ du pouvoir disposent d'effectifs très modestes, qu'il s'agisse de Lakome2.com, Badil.info (un seul journaliste), d'Alaoual.com et Febrayer.com qui produisent de l'information avec trois professionnels ou encore Goud.ma avec quatre.

Enfin, la faible structuration professionnelle est visible dans les rares données disponibles sur les producteurs d'information sur le numérique. La plupart d'entre eux n'ont suivi aucune formation en lien avec le journalisme (46% en 2012 selon une étude publiée par l'ISESCO) et ils exercent sans couverture sociale et contrat de travail. Souvent qualifiée de « presse d'opinion » et de « rumeurs », la presse électronique travaille donc avec peu de moyens humains, même si certains cadres-dirigeants cherchent à acquérir une légitimité professionnelle, qui est parfois une nécessité économique, comme le montre la tentative d'organisation professionnelle des principaux sites pour constituer un interlocuteur auprès du pouvoir politique¹⁸.

Cet univers en gestation est également peu structuré d'un point de vue économique. Certes, les informations concernant les propriétaires des médias en général au Maroc sont souvent incomplètes, comme le montre l'enquête publiée par *Reporters sans frontières* en 2017¹⁹. Cependant, force est de constater que peu de sites d'informations bénéficient de financements conséquents, hormis quand ils relèvent de groupes de communication intégrés (comme Géomédia, Media Holding) ou de groupes industriels ou d'institutions dont il est souvent impossible d'identifier les véritables financeurs. Les financements initiaux de la majorité des propriétaires des sites sont des financements personnels, le plus souvent très modestes. À quelques exceptions (Le360.ma, HuffPost, Elbotola.com, par exemple), le volume d'investissements initiaux dans la presse électronique semble rarement dépasser les 100 000 dirhams (soit moins de 10 000 euros) selon les cadres-dirigeants que nous avons interrogés. Beaucoup de titres sont des *pure players* qui fonctionnent sans que la notion « d'entreprise de

¹⁶ Les données ont été constituées par les auteurs à partir d'un document intitulé « liste nominative des journalistes détenteurs de carte de presse professionnelle » publié par ce ministère en indiquant qu'elle correspondait à la situation au 30 août 2016.

¹⁷ Entretien avec son directeur, 21 octobre 2015.

¹⁸ <https://www.medias24.com/Les-plus-de-Medias-24/15167-Creation-de-l-Association-de-la-presse-marocaine-digitale.html>

¹⁹ <http://maroc.mom-rsf.org/fr/proprietaires/proprietaires-individuels/>

presse » soit véritablement intégrée par leurs initiateurs et une majorité des structures fonctionnent, pour reprendre les propos d'un responsable d'un site²⁰, sur le mode de gestion de « l'épicerie » (*Hanout*). La domination du modèle économique fondé sur le « gratuit » montre également la fragilité de ce nouvel espace. Si l'on excepte un titre, *ledesk.ma* lancé en 2015 et financé par un abonnement payant, tous les autres optent pour un accès gratuit, financé par la publicité ou des financements invisibles. Ledesk.ma aurait réussi « à lever plus de 700 000 euros, mais n'a pas réussi à remplir ses objectifs initiaux : 10 000 abonnés au terme d'un an d'exploitation », expliquait son principal initiateur²¹, ce qui déboucha, un an et demi après son lancement, sur la combinaison d'une offre payante et une offre « freemium » introduisant la publicité²².

Pour autant, les revenus tirés de la publicité bénéficient peu aux sites d'information. D'après une étude menée en 2018 par Ipsos pour le Groupement des annonceurs du Maroc (GAM), 62% du budget alloué au numérique serait aspiré par Google et Facebook contre 38% pour les éditeurs locaux. La publicité digitale représenterait, en 2015, entre 400 et 450 millions de dirhams sur les 6,4 milliards, soit 6,25% à 7% du budget total investi par les annonceurs. Le développement du *brand content* (ou contenu de marque), destiné à la promotion de valeurs auxquelles la marque souhaite s'associer²³, à Telquel.ma ou au HuffPost Maroc ne suffit pas non plus à assurer une viabilité économique à ces entreprises numériques.

Cependant, comme pour la presse papier, la question des recettes publicitaires ne se pose pas dans les mêmes termes pour les sites en français et/ou en arabe²⁴. La presse en langue française est devenue une « niche », pour reprendre l'expression souvent employée par les publicitaires, qui est cependant la plus rémunératrice en termes de recettes publicitaires parce qu'elle s'adresse à un public plus doté en capital économique et culturel (Benchenna, Ksikes et Marchetti, 2017 : 255-256). En effet, le paradoxe est, comme le résume simplement le responsable d'un site internet d'information bilingue (arabe-français), que « la langue de l'économie, c'est le français mais la langue des consommateurs n'est pas le français »²⁵. « Vous savez les annonceurs sont terribles (...) ils ont leur propre arguments, leur lobbying, leur habitudes (...) et c'est souvent des gens qui ne lisent pas l'arabe », ajoute-t-il. Il est très significatif que, selon une étude IPSOS (2018) réalisée auprès de directeurs et responsables marketing, communication et digital au Maroc, 95% d'entre eux utilisent le français sur les sites et les réseaux sociaux. L'arabe standard est utilisé par 47% d'entre eux pour les sites et 44% pour les réseaux sociaux, l'arabe dialectal *darija* dépassant l'arabe standard sur les réseaux sociaux (51%).

Des enjeux économiques, politiques et professionnels : quelques trajectoires d'investisseurs

²⁰ Entretien, 22 mars 2016.

²¹ Yassine El Azzaz, « Au Maroc, les sites d'information luttent pour leur survie », *Lemonde.fr*, 4 mars 2018.

²² Communiqué du 25 juillet 2016, Ledesk.ma.

²³ Source : entretiens avec leurs dirigeants (11 et 14 avril 2016).

²⁴ Parmi les 656 titres de la presse électroniques autorisés par ministère de la Communication et de la Culture en 2017, la langue arabe demeure majoritaire : 49,5% des sites sont strictement en arabe, 25,6% bilingue (arabe-français), 2,3% trilingues (arabe-amazighe-français), 18,5% multilingues contre 4,1% qui utilisent exclusivement le français.

²⁵ Entretien, 21 octobre 2015.

Ce nouvel univers de production et de diffusion de l'information s'est développé parce que des journalistes, des entrepreneurs dans différents domaines y ont vu un autre moyen de développer leur activité politique, journalistique et/ou économique. Parmi ces entrants et investisseurs, si les trajectoires de quelques journalistes les plus critiques du régime sont fortement présentes, elles attestent aussi des limites posées à l'expansion de cette nouvelle offre d'informations quand elles touchent aux intérêts fondamentaux du champ du pouvoir. Ces journalistes quadragénaires ont rapidement envisagé la presse électronique comme une nouvelle opportunité, un nouvel espace d'expression pour contourner la censure²⁶, après avoir été obligés de déposer le bilan de leur entreprise de presse papier. C'était le cas d'Ali Anouzla et Aboubakr Jamaï quand ils ont lancé, en janvier 2011, le site d'information Lakome.com, en arabe puis en français. Ali Anouzla avait en effet créé en 2004, avec le journaliste Taoufik Bouachrine, son premier journal hebdomadaire *Al-Jarida al-Oukhra* (L'autre journal) qui cessa d'exister deux ans après son lancement. Celui-ci publiait des contributions de dissidents politiques et s'était fait connaître notamment par la publication, d'une part, d'un sondage sur la personnalité de l'année en 2005, plaçant le Roi Mohamed VI en deuxième position²⁷, et, d'autre part, d'un dossier sur la vie quotidienne de la princesse Lalla Asma, épouse du Roi²⁸, en 2006. Ces deux parutions ont conduit à l'arrêt d'*Al-Jarida al-Oukhra* alors qu'il tirait à plus de 50 000 exemplaires par semaine. La même année, Ali Anouzla avait rejoint l'équipe fondatrice du quotidien arabophone *Al-Massae* (Le Soir) qu'il quitta deux ans après pour lancer *Al-Jarida al-Oula* (Le premier journal) en 2008. Ce média cessa à son tour d'exister en 2010 à cause des difficultés financières dues à la fois au manque de recettes publicitaires et aux amendes successives, dont une de 120 000 dollars à la suite de la publication d'un éditorial critiquant le président libyen Mouammar Kadhafi. Selon Ali Anouzla, le site d'information Lakome était par conséquent « un refuge. J'avais mon journal qui était fermé, [...] On t'oblige à l'enterrer, je me rappelle le jour, le jour c'est-à-dire le jour où l'imprimerie m'a dit écoute, on ne va pas t'imprimer aujourd'hui, il faut que tu encaisses, donc on était obligé de, c'était une journée de deuil à la rédaction »²⁹. Son associé, Aboubakr Jamaï, a trouvé également « refuge » dans la presse électronique après plusieurs expériences dans la presse papier. Il avait fondé en 1997 avec Ali Amar l'hebdomadaire *Le Journal* et sa version arabophone *Assahifa* interdits, en 2000, suite à la publication d'un dossier impliquant la gauche marocaine et le Premier Ministre de l'époque dans le coup d'État de 1972 contre le Roi Hassan II. *Le Journal hebdomadaire* et *Assahifa Al Ousbouiya* ont cessé d'être publiées après une condamnation en 2010, officiellement pour le non-paiement de leurs dettes au profit de la Caisse nationale de sécurité sociale, de l'administration des impôts et de plusieurs banques (Benslimane, 2015).

Ali Lmrabet incarne enfin d'une autre manière ce type de trajectoires de journalistes qui ont trouvé également « refuge » dans la presse électronique, après avoir lancé un journal papier.

²⁶ Aboubakr Jamaï : « Seuls les médias en ligne sont libres », entretien de Aboubakr Jamaï, *Courrier International*, n°1062, 10-16 mars 2011. URL :

²⁷ <https://www.courrierinternational.com/article/2012/10/31/aboubakr-jamai-seuls-les-medias-en-ligne-sont-libres>
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2006/01/03/au-maroc-un-sondage-detrone-le-roi-mohammed-vi_726785_3212.html

²⁸ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2005/04/27/au-maroc-la-princesse-aux-pieds-nus-attire-sur-la-presse-la-colere-du-palais_643425_3212.html

²⁹ Entretien, , 20 octobre 2015.

En effet, avant de fonder en 2011³⁰ le webzine *demainonline.com*, il avait créé en 2000 deux hebdomadaires respectivement en français (*Demain Magazine*) et en arabe (*Doumane*) qui ont cessé d'être publiés en 2003 après une condamnation à quatre ans de prison pour avoir porté atteinte à la figure du roi Mohammed VI. En 2005, Ali Lmrabet a été condamné, une seconde fois, à dix ans d'interdiction de l'exercice de la profession de journaliste pour avoir déclaré à un hebdomadaire marocain que les prisonniers sahraouis à Tindouf, en Algérie, étaient des « réfugiés », selon l'ONU, et non des « séquestrés du Front Polisario »³¹. En raison des poursuites judiciaires, les entreprises électroniques de ces quatre journalistes parmi les plus critiques du régime ont disparu ou sont sérieusement menacées.

La presse électronique a également attiré logiquement des journalistes-salariés des titres papier, plus jeunes que les précédents, qui y ont vu une opportunité à saisir pour lancer leur propre publication et s'affranchir également de différentes censures. C'est l'exemple de Maria Moukrim, qui a exercé aux côtés de Noureddine Miftah, dans l'hebdomadaire *Assahifa* de 1999 à 2001 puis dans l'hebdomadaire *Al Ayam*³², pendant dix ans³³, où elle occupa le poste de rédactrice en chef de 2009 à 2011, avant de lancer *Febrayer.com* en 2012, après un différend avec le propriétaire de *Al Ayam*. De même, Hamid El Mahdaoui a fait ses premières armes à l'hebdomadaire *Al Ousboue Assahafi*, puis à *Chouf TV* et à *Lakome.com* à partir de 2013 avant de créer *Badil.info* en 2014.

Les raisons de l'investissement dans cet espace de la presse électronique chez les autres nouveaux entrants restent à définir plus précisément. On peut faire l'hypothèse que l'arrivée d'ingénieurs informaticiens, comme les fondateurs de sites d'information *Yabiladi.com* (Mohamed Ezzouak)³⁴, *Elbotola.com* (Oussama Benhammou et Akram Benmbarek), un site sportif, *Hibapress* (Mohamed Lakbir), *Hespress* (Amine Guennouni est l'un d'entre eux) et du propriétaire du magazine *Telquel* (Khalid El Hariri) renvoie en partie à la spécificité même du fonctionnement de ces médias électroniques dans lesquelles les dimensions technologiques et commerciales sont étroitement liées. Tous les supports qu'ils ont créés semblent d'ailleurs parmi les plus viables d'un point de vue économique. Pour d'autres entrants issus du secteur de la distribution commerciale, plus particulièrement de la presse gratuite, comme le fondateur du groupe Géomédias, propriétaire du *pure player* *H24info.ma*, l'investissement dans l'électronique s'inscrit dans une logique commerciale pour poursuivre leurs activités dans ce domaine à travers d'autres supports.

D'autres trajectoires d'entrants apparaissent enfin plus liées, de manière plus ou moins directe et visible, à des membres du champ du pouvoir marocain. C'est le cas du lancement du groupe *Edit Holding*, qui dirige le portail d'information en français et en arabe, le plus doté en ressources humaines et matérielles, *Le360.ma*, notamment par Aziz Daki. Galeriste et critique d'art quand il investit dans la holding qui contrôle *Le360.ma*, il est très proche de Mounir

³⁰ <https://www.courrierinternational.com/notule-source/demain-online>

³¹ Ali Lmrabet, *Ali Lmrabet chez Ubu Roi du Maroc*. URL : <https://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/150515/ali-lmrabet-chez-ubu-roi-du-maroc>

³² <https://www.hespress.com/medias/10423.html>

³³ <https://www.tizpress.com/8030/2011-06-12-13-12-00/>

³⁴ Le site d'information *Yabiladi.com*, par exemple, était présenté par son initiateur comme un espace de mobilisation identitaire. Il s'est transformé progressivement en une entreprise de presse électronique (Benchenna, 2015).

Majidi, secrétaire particulier du Roi qui l'avait recruté comme directeur artistique et porte-parole du Festival Mawazine, le plus grand événement musical marocain³⁵. Il en va de même pour Abdelmalek Alaoui, fils d'un conseiller du Roi Hassan II et fondateur d'une entreprise « de conseil en stratégie spécialisée en intelligence économique active sur l'ensemble de l'Afrique de l'ouest »³⁶, qui détient le HuffPost Maroc. Ces interrogations se renforcent dans un contexte où il est difficile d'affirmer avec certitude qui sont les véritables investisseurs financiers dans ces sites d'information.

Une forte dépendance à l'égard du champ politique : quelques outils de contrôle

Face au développement spectaculaire de l'espace de la presse électronique, le champ du pouvoir marocain a recouru à partir de 2011 à plusieurs outils pour tenter de le contrôler. Comme pour la presse papier, l'un des modes de contrôle politique via les outils légaux (Hidass, 2016) porte sur le non-respect des « lignes rouges » comme on les appelle au Maroc. Leur délimitation est résumée dans la « charte éthique » du site électronique Le360.ma : « Tout en défendant les grandes valeurs universelles, la rédaction de Le360 respecte les valeurs qui sous-tendent la société marocaine : l'islam tolérant, l'unité de la nation, riche de ses particularités, et la monarchie comme ciment de la nation »³⁷. Ces rappels sont omniprésents dans les derniers textes en lien avec la presse. Ainsi, l'article 179 du code pénal (2016) prévoit de fortes amendes et des peines d'emprisonnement pour « une diffamation, injure ou offense envers la personne du Roi ou la personne de l'Héritier du Trône ou une violation du respect dû au Roi » ou « envers la vie privée des membres de la famille royale ». De même, l'article 267-5 précise que « quiconque porte atteinte à la religion islamique, au régime monarchique ou incite à porter atteinte à l'intégrité territoriale du Royaume » pourrait être condamné à des amendes et des peines d'emprisonnement³⁸.

Ces « lignes rouges » encadrent aussi de manière moins visible l'obtention de la publicité par les sites d'information comme l'expriment ces deux journalistes.

« À chaque fois, la même question se pose : comment vous allez traiter le problème de Sahara ? Comment vous allez traiter la monarchie ? Donc les gens nous disait : oui on va vous aider, mais on attend une fois que votre journal sera lancé » (Créateur d'un site internet d'information racontant ses déboires pour financer son entreprise, notamment via la publicité, entretien, 20 octobre 2015).

« Cela ne peut s'expliquer que par des considérations éditoriales. Un patron d'une grande agence de communication m'a expliqué avec candeur qu'il y avait des confrères qui « *défendent les intérêts de la Nation* ». En utilisant des termes très explicites : « Ceux-là sont des vrais gars, qui défendent Sa Majesté. Vous ne défendez pas Sa Majesté, on ne vous donne pas de pub. » Cette

³⁵ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/04/06/maroc-la-methode-d-un-media-proche-du-palais-pour-degonfler-les-scoops-genants_4896687_3212.html

³⁶ <http://www.guepardgroup.com/fondateur.html>

³⁷ <http://fr.le360.ma/qui-sommes-nous>.

³⁸ La loi 88-16 sur la presse et l'édition prévoit dans ce cas « la suspension » (art. 104), « la saisie de tout numéro de publication périodique ou le retrait du contenu journalistique » et le blocage de « l'accès » à un journal électronique (art. 106).

agence défend les intérêts de gros clients, de multinationales, etc. » (Ali Amar, *Le Monde Afrique*, 20 octobre 2016³⁹)

C'est également à travers les textes juridiques portant sur la presse en général, et les journaux électroniques en particulier depuis 2016, que les autorités cherchent dans leur logique à structurer cet univers anémique à la fois pour contrôler son accès, ses conditions de production et ses contenus. Ainsi, l'article 11 de la loi 89-13 (2016) relative au statut des journalistes prévoit qu'il « est interdit à toute entreprise de presse d'employer, pour une durée de plus de trois mois, des journalistes auxquels la carte de presse professionnelle, au titre de l'année en cours, n'a pas été délivrée ou n'a pas fait l'objet de demande à cet effet ». L'article 35 de la loi 88-13 relatif à la presse et l'édition prévoit que le journal électronique doit avoir « une autorisation de tournage (...) valable pour une année, renouvelable, délivrée par le Centre cinématographique marocain et ce, aux fins de production audiovisuelle destinée au service de la presse électronique ». L'article 36 vient enfin souligner que « les commentaires des visiteurs du journal électronique ainsi que les liens sont soumis au principe de la liberté » et que « les directeurs de publication sont tenus de ne diffuser aucun contenu considéré comme un crime au regard de la loi, et de retirer les commentaires si le préjudice est établi ».

Les textes juridiques peuvent être également fournis à l'appui de plaintes contre des journalistes dans l'exercice de leur profession, notamment en cas de non-respect des « lignes rouges » mais aussi, et c'est semble-t-il plus nouveau ou en tout cas plus fréquent, quand elles visent leur vie privée même. Parmi les exemples les plus récents, le cas de Hicham Mansouri, chargé de projet au sein de l'Association marocaine des journalistes d'investigation, est très révélateur : il a été condamné en 2015 à dix mois de prison ferme pour « adultère » et vit désormais en Europe pour échapper à sa peine. La même année, le caricaturiste Khalid Gueddar a été condamné à trois mois de prison ferme pour « état d'ébriété sur la voie publique » et « atteinte à un corps constitué », en l'occurrence des policiers. Taoufik Bouachrine, responsable du quotidien *Akhbar El Yaoum* et du site *AlYaoum24* qui a été inquiété à deux reprises concernant sa vie privée. Par exemple, le 23 février 2018, il est arrêté et incarcéré, accusé de « traite d'êtres humains », « abus de pouvoir à des fins sexuelles », « viol et tentative de viol ». « Les accusations reposent sur des vidéos saisies dans le bureau du journaliste au moment de son arrestation et qui n'ont pas été rendues publiques. M. Bouachrine dément en bloc et se dit victime d'un « procès politique »⁴⁰.

Un autre levier utilisé par les autorités consiste également à mettre en place de nouveaux dispositifs d'aides très sélectifs pour la presse électronique depuis 2016. Par exemple, sur les 69 structures éditrices de presse électronique en 2016, seules 7 d'entre elles ont obtenu une aide financière de l'Etat. Enfin, d'autres formes moins visibles de contrôle de l'activité des journalistes, qui sont évoquées en entretien, sont également importantes, notamment les contrôles des services de police et de renseignement.

³⁹ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/10/20/au-maroc-malgre-un-millier-de-sites-web-d-information-le-pluralisme-est-factice_5017371_3212.html

⁴⁰ « Prison ferme pour une Marocaine niant avoir porté plainte pour harcèlement sexuel », Agence France Presse, 24 avril 2018.

« Alors qu'est-ce qu'on a eu comme pression qui aujourd'hui... Bon on a eu la visite traditionnelle des RG [renseignements généraux] du quartier, bon je pense que ça c'est dans le cadre classique de leur boulot. Sinon, on a eu des embêtements quand même, on a essayé quand même d'avoir un environnement assez sympa, confort de travail, et on a eu l'inspecteur du travail qui est venu douze fois. Mais moi, je me disais que c'est peut-être pour le bakchich mais ce n'est pas pour le bakchich. La dixième fois, il me dit : "écoute, on me demande de venir, alors je viens, je ne veux pas d'argent, je veux rien du tout mais il faut que je note quelque chose". Alors il est venu, c'était... une fois c'était l'extincteur ; une fois c'était : "vous n'avez pas affiché les droits du travail pour le personnel". Tout le monde est déclaré, les étrangers ont leurs contrats, mais il m'a dit : "il faut que je trouve une faille parce que j'ai besoin d'avoir ça, de manière préventive". Et ils ont besoin de savoir où sont les faiblesses. Pour l'instant, il n'y en a pas mais bientôt... » (Responsable d'un site d'information « critique », 13 avril 2016)

Enfin, des tentatives du contrôle des technologies, comme par exemple le piratage ou les tentatives de piratage des sites électroniques, l'interruption ou le ralentissement de la connexion réseau ou du réseau téléphonique constituent d'autres moyens pour exercer cette surveillance.

Ce fort contrôle de l'offre d'informations au Maroc suscite bien évidemment des résistances sous différentes formes. Sur le territoire national, ce sont avant tout quelques titres papier et électroniques, ces derniers ayant peu de moyens, qui expriment une parole critique à l'égard du fonctionnement du champ du pouvoir marocain. Cependant, les poursuites régulières ou la menace de poursuites, notamment en cas du dépassement des « lignes rouges », favorisent une forte autocensure. Les réseaux sociaux, notamment Facebook (El-Issawi, 2016 : 26-27), fonctionnent de fait comme un espace de substitution, tout particulièrement pour diffuser des commentaires et des informations politiques par exemple à travers des vidéos lors des mobilisations. Facebook n'est pas visé, ce qui explique l'énorme décalage entre la vigueur de la critique politique sur les réseaux sociaux et le caractère très contrôlé de celle qui est présente dans la presse papier et électronique nationale. Les espaces médiatiques nationaux étrangers (notamment la France et l'Espagne) mais aussi transnationaux (notamment en langue arabe comme le site internet de la chaîne *Al Jazeera*) continuent également de jouer ce rôle, même si leurs correspondants sont aussi soumis à une forte autocensure.

Bibliographie

Aït Mous Fadma et Ksikes Driss, « The Life Span of Alternative Media: Cases of Lakome and Mamfakinch in Morocco », *Jadaliyya*, 29 mars 2018. URL : <http://www.jadaliyya.com/Details/36378/The-Life-Span-of-Alternative-Media-in-a-Hybrid-Configuration-Cases-of-Lakome-and-Mamfakinch-in-Morocco>

Benchenna Abdelfettah, « De la mobilisation identitaire à l'entreprise lucrative ? Le cas du portail d'information Yabiladi.com », in Tristan Mattelart (dir.), *Médias et migrations dans l'espace euro-méditerranéen*, Mare et Martin, 2014, p. 431-464.

Benchenna Abdelfettah, Ksikes Driss et Marchetti Dominique, « La presse au Maroc : une économie très politique. Le cas des supports papier et électronique depuis le début des années

1990 », *Questions de communication*, n° 32, 2017, p. 239-260. URL : <https://www.cairn.info/revue-questions-de-communication-2017-2-page-239.htm>

Benghozi Pierre-Jean et Lyubareva Inna, « La presse française en ligne en 2012 : modèles d'affaires et pratiques de financement », *Culture études*, n°3, 2013. URL : <https://www.cairn.info/revue-culture-etudes-2013-3.htm>

Bennani-Chraïbi Mounia, « L'espace partisan marocain : un microcosme polarisé ? », *Revue française de science politique*, 2013, Vol. 63, n°6, p. 1163-1192. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2013-6-page-1163.htm>

Benslimane Mehdi, *Presse « indépendante » et pouvoir. Le Journal (1997-2010) promoteur du trône au Maroc. Une psycho-socio-anthropologie historique du journalisme politique*, Thèse en science politique, Université de Grenoble-Alpes, 2015. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01459214/document>

Caubet Dominique et Catherine Miller, « Quels enjeux sociopolitiques autour de la darija au Maroc ? », in Foued Laroussi and Chérif Sini (dir.), *Langues et Mutations sociopolitiques au Maghreb*, Rennes, Presses Université de Rouen et du Havre, 2017. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01471125/document>

Cissé Hadj Bangali, *La presse écrite sénégalaise en ligne: enjeux, usages et appropriation des technologies de l'information et de la communication par les journalistes (1980-2008)*, thèse en Sciences de l'information et de la communication, Université Paul Verlaine Metz, 2010. URL : <https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01752806/document>

Cohen A., 2011, « La langue du silence dans le Maroc urbain contemporain », *Revue de l'histoire des religions*, n°2, tome 228, p. 245-263. URL : <https://journals.openedition.org/rhr/7779>

El-Issawi Fatima, *Moroccan National Media: Between Change and Status Quo*, LSE Middle East Centre Report, avril 2016. URL : <http://repository.essex.ac.uk/16989/1/MoroccoReport.pdf>

Gueye Moda, « Le site portail seneweb.com, lieu virtuel de convergence des sénégalais à travers le monde », *Actes du symposium Netsuds 2009. Tic et mobilités, diasporas, migration*, 14 p.. URL : www.gdri-netsuds.org/IMG/pdf/Gueye.pdf

Guignard Thomas, *Le Sénégal, les Sénégalais et Internet : médias et identité*, thèse en Sciences de l'information et de la communication, Université Charles de Gaulle Lille, 2007. URL : http://www.osiris.sn/IMG/pdf/These_Thomas_Guignard.pdf

Hidass A., 2016, « Quand “l'exception” confirme la règle. L'encadrement juridique de la liberté de la presse écrite au Maroc », *L'Année du Maghreb*, n°15, p. 29-44. URL : <https://anneemaghreb.revues.org/2774>

Hidass Ahmed, « Radio and Television in Morocco: New Regulation and Licensing for Private Channels », *Journal of Arab & Muslim Media Research*, vol. 3, n°12, 2010. URL : https://maroc.mom-rsf.org/uploads/tx_ifrogmom/documents/9002-1120_import.pdf

IPSOS, *Digital Trends Morocco 2018*, étude réalisée pour le Groupement des annonceurs du Maroc (GAM), 24 février 2018. URL : <http://africandigitalsummit.com/dtm/>

ISESCO, AMPE, *La presse électronique au Maroc : étude de terrain*, Rabat, 2012 (en arabe).

Issiali Aârab, « Liberalization of the Moroccan Broadcasting Sector: Breakthroughs and Limitations », in Tourya Gaaaybess (ed.), *National Broadcasting and State Policy in Arab Countries*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2013, p. 131-149.

Miller Catherine, « Observations concernant la présence de l'arabe marocain dans la presse marocaine arabophone des années 2009-2010 », in Meouak Mohamed, Sánchez Pablo, Vicente Ángeles (dir.), *De los manuscritos medievales a internet: la presencia del árabe vernáculo en las fuentes escritas*, Universidad de Zaragoza, 2012, p.419-440. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/904849/filename/ArticleSaragosse.pdf>

Ministère de la Communication, *Liste nominative des journalistes détenteurs de carte de presse professionnelle*, Rabat, 2016 (en arabe). URL : <http://www.mincom.gov.ma/ar/wp-content/uploads/sites/2/2016/01/liste-Carte-de-presse-5-1.pdf>

Mouhtadi Najib, *Pouvoir et communication au Maroc. Monarchie, médias et acteurs politiques (1956-1999)*, Paris, Éd. L'Harmattan, 2008.

Naji Jamal Eddine, dir., 2011, *Media et Société au Maroc. Diagnostic et feuille de route*, Casablanca, Editions Maghrébines. URL : http://www.adrare.net/det/elements/Diagnostic%20et%20feuille%20de%20route_francais.pdf

Scopsi Claire, « Les sites web diasporiques : un nouveau genre médiatique ? », *Tic&société*, vol. 3, n°1-2, 2009, p. 80-100.

Sonay Ali, « Radio and political change: listening in contemporary Morocco », *The Journal of North African Studies*, 2017, vol. 22, n°3, p. 411-434.

Souley Hassane, « L'internet des diasporas noires aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 26, n°1, 2010, p. 119-139.

Zaid Bouziane et Ibafrine Mohamed, *Mapping digital media: Morocco*, London, Open Society Foundations, 30 mai 2011. URL : https://www.researchgate.net/profile/Mohammed_Ibahrine/publication/269108573_Mapping_Digital_Media_in_Morocco/links/54c6fffd0cf289f0ceccb785.pdf

Zaid Bouziane, « Internet and democracy in Morocco: A force for change and an instrument for repression », *Global Media and Communication*, vol. 12, n°1, 2016, p. 49-66.